



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Travailler pendant l'hiver à Montréal : guide pour le bureau

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-10-29 · déplacements hivernaux à Montréal · travailler à Montréal en hiver · survivre à l'hiver montréalais au bureau

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/travailler-hiver-montreal-guide-pour-le-bureau>

Dans cet article

1. Ce qui vous coûte vraiment cher pendant un hiver à Montréal
2. Règle 1 : interdictions de stationnement pour le déneigement et remorquage
3. Règle 2 : les pneus d'hiver du 1er décembre au 15 mars
4. L'ordre des opérations de déneigement et ses effets sur vos déplacements
5. Déplacements : choisissez un mode de transport pour la saison, pas pour la journée
6. Dîner sans (trop) sortir
7. Jours de tempête : la liste de vérification du matin
8. Rester productif quand il fait noir à 4 h 15 de l'après-midi
9. Liste de vérification pour préparer le bureau à l'hiver (novembre)
10. Sources

Ce qui vous coûte vraiment cher pendant un hiver à Montréal

La plupart des conseils pour l'hiver portent sur les bottes et les manteaux. Pour les personnes qui travaillent dans un bureau, les erreurs coûteuses sont d'un autre ordre : une voiture remorquée un soir de chargement de la neige, une amende pour des pneus d'été le 2 décembre ou une matinée perdue parce que personne n'avait prévu la tempête. Ce guide présente d'abord les règles, puis les habitudes pratiques à adopter.

Pour donner une idée de l'ampleur des opérations : selon la Ville, les équipes de déneigement dégagent environ 10 000 km de rues et de trottoirs, Montréal reçoit en moyenne environ 190 cm de neige et il faut environ cinq opérations de chargement chaque hiver pour l'enlever. Dans des conditions idéales, le ramassage de 15 cm de neige prend au moins 4 jours et 4 nuits une fois la neige poussée en bordure de rue ([Ville de Montréal, Tout savoir sur le déneigement](#)). Prévoyez plusieurs cycles de chargement de plusieurs jours dans votre rue et autour de votre bureau chaque hiver.

Règle 1 : interdictions de stationnement pour le déneigement et remorquage

Lorsque la Ville charge la neige dans les camions, elle interdit le stationnement dans la rue au moyen de **panneaux orange temporaires**. Les deux plages horaires habituelles ([Ville de Montréal](#), [Comment stationner son véhicule en hiver](#)) :

Opération	Période d'interdiction de stationnement	Moment d'installation des panneaux
De jour	De 7 h du matin à 7 h du soir	La veille, avant 8 h du soir
De nuit	De 7 h du soir à 7 h du matin	Le jour même, avant 3 h de l'après-midi

Source pour les délais d'installation des panneaux : [Ville de Montréal](#), [Signalisation des opérations de déneigement](#).

Lisez ce tableau en fonction de votre horaire de bureau. Si vous vous stationnez dans la rue près du travail le matin, un panneau annonçant une interdiction à **7 h du soir** peut être installé pendant que vous êtes à votre bureau. Si vous laissez votre voiture sur place pour la nuit, un panneau annonçant une interdiction à **7 h du matin** peut apparaître en soirée, après votre départ pour la maison.

Exceptions selon l'arrondissement (même page de la Ville) :

- **Anjou** installe les panneaux 8 heures avant le début de l'interdiction.
- **Saint-Laurent** installe généralement les panneaux durant la plage horaire précédant celle du déneigement, parfois seulement quatre heures avant le remorquage des véhicules.
- **LaSalle, Pierrefonds-Roxboro et Verdun** indiquent aussi les interdictions liées au chargement de la neige sur des panneaux permanents. À LaSalle et à Verdun, vous devez **appeler au numéro indiqué sur le panneau** pour savoir si une interdiction est en vigueur.
- **Pierrefonds-Roxboro** interdit le stationnement tous les jours de 1 h du matin à 7 h du matin, du 1er novembre au 1er avril.

Deux règles s'appliquent partout :

- **Les panneaux temporaires ont priorité sur les panneaux permanents**, et il faut aussi respecter les panneaux permanents.
- "If you do not comply with signage, your vehicle will be towed and you will be fined" ([Signalisation des opérations de déneigement](#)).

Combien ça coûte. Deux frais s'additionnent :

- **Frais de remorquage : 99 \$.** Le règlement de 2026 sur les tarifs de l'agglomération fixe à 99 \$ les frais de remorquage d'un véhicule stationné en contravention à une règle de stationnement pendant les opérations de déneigement ([RCG 26-003](#), art. 87).

- **Contravention de stationnement : de 30 \$ à 60 \$, plus les frais judiciaires.** Dans Le Sud-Ouest, qui comprend Griffintown, se stationner là où un panneau l'interdit contrevient à l'art. 30 du règlement de l'arrondissement sur la circulation et le stationnement, et l'art. 83 fixe l'amende de 30 \$ à 60 \$ ([R.R.V.M. c. C-4.1, Le Sud-Ouest](#)). Les autres arrondissements appliquent leur propre version du règlement.

Exemple chiffré : une voiture laissée près d'un bureau de Griffintown à un endroit où un panneau interdit le stationnement dès 7 h du soir peut coûter jusqu'à 60 \$ + 99 \$ = 159 \$ avant les frais judiciaires, sans compter le temps passé à retrouver l'endroit où elle a été déplacée.

Les remorqueuses utilisent des avertisseurs sonores à leur passage pour rappeler aux automobilistes de déplacer leur véhicule ([Comment stationner son véhicule en hiver](#)). Ne comptez pas les entendre depuis un bureau au quatrième étage.

Des outils pour vous informer avant l'installation des panneaux

- **La carte des opérations de déneigement** indique quand le chargement est prévu dans les rues et répertorie les **stationnements incitatifs** où vous pouvez vous stationner gratuitement pendant les opérations. La carte est mise à jour uniquement pendant les périodes de chargement de la neige, et les panneaux dans la rue ont toujours priorité sur celle-ci ([Ville de Montréal, Carte des opérations de déneigement](#)).
- **L'application 311 Montréal** permet de suivre les opérations en temps réel et de recevoir des notifications pour déplacer votre voiture ([Ville de Montréal, Déneigement](#)).
- **Stationnement gratuit de nuit** : pendant les périodes de déneigement, des places municipales gratuites sont offertes la nuit, en collaboration avec l'Agence de mobilité durable; la carte indique où elles se trouvent ([Comment stationner son véhicule en hiver](#)).

Si votre voiture a été remorquée, la Ville propose une page pour savoir où elle a été déplacée (même page).

Comment se stationner en hiver

Les conseils de la Ville ([Comment stationner son véhicule en hiver](#)) :

- stationnez-vous à 30 cm du trottoir;
- rabattez vos rétroviseurs;
- ne vous stationnez jamais en angle.

Règle 2 : les pneus d'hiver du 1er décembre au 15 mars

Le Québec exige des pneus d'hiver sur les véhicules de promenade pendant une période déterminée. "Your vehicle must be winter-ready from December 1 to March 15," et les automobilistes qui ne respectent pas cette exigence s'exposent à une amende de **200 \$ à 300 \$** ([Québec.ca, Exigences relatives aux pneus d'hiver](#)).

Les questions des personnes qui travaillent au bureau :

Question	Réponse
Est-ce que cela s'applique à mon véhicule de location ou d'autopartage?	Oui. L'exigence s'applique à tous les véhicules à moteur immatriculés au Québec, y compris les véhicules de location, et le règlement s'applique à quiconque offre un véhicule en location au Québec, peu importe son lieu d'immatriculation (Règlement, art. 1)
Je viens de l'Ontario avec une voiture immatriculée en Ontario.	L'exigence ne s'applique pas aux véhicules immatriculés à l'extérieur du Québec (Québec.ca)
Les pneus quatre-saisons sont-ils acceptés?	Non. Un pneu d'hiver conforme doit porter le pictogramme de pneu d'hiver présenté sur Québec.ca ou être muni de crampons (Québec.ca)
Quand puis-je utiliser des pneus à crampons?	Du 15 octobre au 1er mai pour les véhicules de promenade, les taxis et les véhicules commerciaux dont la masse totale en charge ne dépasse pas 3 000 kg (Québec.ca)
Puis-je les retirer le 16 mars?	Légalement, oui, mais Québec.ca recommande d'attendre quelques semaines après la fin de la période, puisque les conditions printanières varient

Les garages qui changent les pneus sont très occupés à la fin novembre. Prenez rendez-vous dès le début novembre.

L'ordre des opérations de déneigement et ses effets sur vos déplacements

Connaître l'ordre des opérations vous aide à prévoir quels trajets seront praticables à 8 h du matin.

- **Les rues sont déneigées selon un ordre de priorité.** Après chaque chute de neige, la Ville déneige d'abord les grandes artères et les voies réservées au transport en commun, puis les rues collectrices qui les relient, et enfin les rues résidentielles ([Ville de Montréal, Sept mythes sur le déneigement](#)). Un trajet qui emprunte les grandes artères est généralement le choix le plus sûr un matin de tempête.
- **Le déblaiement et le chargement sont deux étapes distinctes.** Pendant une tempête majeure, la priorité consiste à pousser la neige sur les côtés pour rendre les rues et les trottoirs praticables; le chargement commence généralement le lendemain de la tempête ([Ville de Montréal, Quoi faire en cas de tempête hivernale majeure](#)). Les interdictions de stationnement accompagnent cette deuxième étape, souvent une journée ou plus après la fin des précipitations.
- **Le sel a ses limites.** La Ville précise que le sel agit relativement bien entre 0 °C et -15 °C et perd de son efficacité lorsqu'il fait plus froid, ce qui explique l'ajout de gravier ([Sept mythes](#)). Par grand froid, attendez-vous à des trottoirs glissants même après leur traitement et portez des chaussures à semelles adhérentes.

Ce qui constitue une tempête majeure. La Ville considère une tempête comme majeure lorsque les prévisions annoncent plus de 30 cm de neige lourde combinés à de la pluie verglaçante, à des vents forts, à un froid intense ou à des conditions de blizzard. Ses conseils pour se déplacer ces jours-là sont directs : "Choose to work from home if it is possible," privilégiez le transport en commun et, si vous devez conduire, ralentissez et empruntez de préférence les grandes artères, généralement déneigées en premier ([Quoi faire en cas de tempête hivernale majeure](#)). Une règle d'équipe qui dit « les jours où la Ville déclare une tempête, on travaille à distance par défaut » évite une série d'échanges à chaque occasion.

Déplacements : choisissez un mode de transport pour la saison, pas pour la journée

Transport en commun. Pour se rendre à un bureau dans Griffintown, le métro est l'option à privilégier l'hiver; le 2727, rue Saint-Patrick, par exemple, se trouve près de la station Charlevoix, sur la ligne verte. La STM n'a pas d'horaire d'hiver distinct pour le métro : les trains de la ligne verte passent toutes les 2 à 4 minutes aux heures de pointe en semaine et toutes les 3 à 8 minutes en dehors de ces périodes ([STM, Ligne verte](#)). Ce sont les autobus qui ralentissent dans la neige : consultez donc la [page de l'état du service de la STM](#) avant de partir et prévoyez une marge de temps les matins de tempête.

Le réseau souterrain. Au centre-ville, le RÉSO relie environ 32 km de galeries piétonnes aux stations de métro, aux bureaux et aux commerces ([Ville de Montréal](#)). Il ne se rend pas jusqu'à Griffintown, mais si vos rencontres ont lieu au centre-ville, vous pouvez souvent passer du métro à l'immeuble sans sortir. Si vous connaissez peu le secteur, notre [comparaison entre Griffintown et le Plateau](#) présente les liens de chaque quartier avec le transport en commun.

Vélo. Le vélo d'hiver est courant à Montréal et soulève des questions particulières d'infrastructure et d'équipement; consultez notre [guide du vélo d'hiver](#).

Marche. La Ville déneige les trottoirs aussi bien que les rues, ce qui, précise-t-elle, n'est pas le cas dans beaucoup d'autres grandes villes ([Tout savoir sur le déneigement](#)). Ses conseils de sécurité pour toute personne à proximité de la machinerie de déneigement : évitez les écouteurs, gardez vos distances avec les équipements et assurez-vous d'être bien visible (même page).

Voiture. Si vous devez conduire, le véritable coût n'est pas celui de l'essence, mais celui des interdictions qui reviennent à chaque cycle de chargement. Une place de stationnement intérieur louée au mois près du bureau élimine complètement la question des panneaux pendant les semaines de chargement.

Dîner sans (trop) sortir

La meilleure stratégie pour dîner l'hiver n'a rien d'excitant : apportez votre repas. Avec une cuisine commune au bureau et un dîner préparé le dimanche, vous n'avez pas à traverser une intersection glacée à midi.

Quand vous sortez :

- choisissez des endroits à cinq minutes de marche ou moins pendant les semaines les plus froides;
- dans Griffintown, le marché Atwater est accessible depuis les bureaux du canal de Lachine pour faire des achats alimentaires;
- gardez une paire de chaussures d'intérieur de rechange au bureau pour éviter de passer tout l'après-midi dans des bottes mouillées.

Les dîners avec les clients peuvent avoir lieu à l'intérieur, dans une salle de réunion avec un service de traiteur, plutôt que dans un restaurant à l'autre bout de la ville. Si vous emmenez tout de même des clients au restaurant, notre [guide des tenues professionnelles pour les hivers québécois](#) explique comment vous habiller pour ne pas arriver trempé.

Jours de tempête : la liste de vérification du matin

Une grosse tempête est une question de planification, pas une surprise. Passez cette liste en revue la veille au soir et le matin même.

La veille au soir

1. Consultez les prévisions météo et l'application 311 Montréal pour connaître les opérations de chargement dans votre rue et près du bureau.
2. Si vous vous êtes stationné dans la rue près du travail, vérifiez la présence de panneaux orange avant de quitter le bureau.
3. Chargez votre ordinateur portable et votre téléphone, et apportez votre portable à la maison si le télétravail est permis.
4. Entendez-vous avec votre équipe ou vos clients : qui se déplace, qui travaille à distance et quelles réunions auront lieu en visioconférence.

Le matin même

1. Avant de déplacer votre voiture, vérifiez si des opérations de chargement ou des panneaux la concernent.
2. Choisissez votre mode de transport : le métro plutôt que la voiture les jours de fortes chutes de neige.
3. Partez plus tôt que d'habitude; prévoyez plus de temps pour marcher et tenir compte de l'achalandage dans les transports en commun.
4. Gardez des vêtements chauds à superposer, des bas de rechange et des chaussures d'intérieur au bureau.
5. Si vous êtes responsable d'un petit bureau, assurez-vous que l'entrée de l'immeuble et l'accès au stationnement sont déneigés. La Ville exige que les propriétaires déneigent l'entrée principale et l'entrée du stationnement de leur propriété et, dans la plupart des arrondissements, cette neige ne peut pas être poussée sur le trottoir ou dans la rue ([Ville de Montréal, Déneigement sur un terrain privé](#)). Si vous êtes locataire, vérifiez dans votre bail qui s'en occupe.

Rester productif quand il fait noir à 4 h 15 de l'après-midi

Le calculateur du Conseil national de recherches Canada donne les heures suivantes pour Montréal (heure normale de l'Est) ([CNRC](#)) :

Date	Lever du soleil	Coucher du soleil
8 décembre 2026 (coucher du soleil le plus hâtif)	7 h 22 du matin	4 h 11 de l'après-midi
21 décembre 2026	7 h 32 du matin	4 h 14 de l'après-midi
15 janvier 2027	7 h 31 du matin	4 h 37 de l'après-midi
15 février 2027	6 h 57 du matin	5 h 21 de l'après-midi

Tout au long de décembre, quiconque quitte le bureau à 5 h du soir rentre à la maison dans le noir. La productivité en hiver repose surtout sur une bonne structure :

- **Placez les tâches qui demandent de la concentration** en début de journée, quand vous avez le plus d'énergie.
- **Sortez à l'heure du dîner** pendant dix minutes lorsque l'état des trottoirs le permet. Le sentier du canal de Lachine est à quelques minutes de marche de nombreux bureaux de Griffintown; notre [guide du canal de Lachine](#) présente le parcours.
- **Gardez une heure de début fixe**, même les jours de télétravail. Les journées de tempête deviennent facilement des journées de quatre heures.
- **Planifiez l'alternance entre le bureau et la maison.** Décidez à l'avance des jours où vous serez sur place pour qu'une chute de neige perturbe moins votre horaire.
- **Surveillez votre calendrier partagé pendant les semaines de chargement.** Trois rencontres en personne un soir de chargement, c'est trois personnes qui cherchent du stationnement.

Liste de vérification pour préparer le bureau à l'hiver (novembre)

Tâche	Responsable
Rendez-vous pris pour les pneus d'hiver, installation au plus tard le 1er décembre	Chaque automobiliste
Application 311 Montréal installée, adresse du bureau enregistrée	Toute personne qui conduit
Chaussures d'intérieur, bas de rechange et grattoir gardés au bureau	Tout le monde
Règle de télétravail pour les jours de tempête consignée par écrit	Responsable d'équipe
Liste de coordonnées des clients si les rencontres passent en ligne	Responsable du compte
Déneigement de l'entrée de l'immeuble et du stationnement confirmé (propriétaire ou locateur)	Gestionnaire du bureau
Ordinateurs portables configurés pour travailler de la maison à court préavis	Service informatique ou chaque personne

Sources

1. Tout savoir sur le déneigement à Montréal (Ville de Montréal)
2. Comment stationner son véhicule en hiver (Ville de Montréal)
3. Signalisation des opérations de déneigement (Ville de Montréal)
4. Carte des opérations de déneigement (Ville de Montréal)
5. Page sur le déneigement et application 311 (Ville de Montréal)
6. Déneigement sur un terrain privé (Ville de Montréal)
7. Exigences relatives aux pneus d'hiver (Québec.ca)
8. Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale, C-24.2, r. 45 (LégisQuébec)

9. Sept mythes sur le déneigement (Ville de Montréal)
10. Quoi faire en cas de tempête hivernale majeure (Ville de Montréal)
11. Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026), RCG 26-003 (Ville de Montréal)
12. Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), version codifiée pour Le Sud-Ouest (Ville de Montréal)
13. Ligne 1, verte (STM)
14. État du service (STM)
15. RESO, le réseau souterrain de Montréal (Ville de Montréal)
16. Calculatrice des levers et couchers du soleil (Conseil national de recherches Canada)

2727 Coworking se trouve à quelques minutes de marche du métro Charlevoix dans Griffintown, et son garage intérieur offre quelques places de stationnement au mois aux membres qui doivent tout de même se déplacer en voiture.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://montreal.ca/en/articles/everything-there-to-know-about-snow-removal-montreal-22600>
2. <https://montreal.ca/en/articles/how-to-park-your-car-winter-4145>
3. <https://montreal.ca/en/topics/signage-snow-removal-operations>
4. <https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/697b912f60b48cbd015d9dbf>
5. <https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/616059f0ee486000110b2c8b>
6. <https://montreal.ca/en/services/snow-removal-operations-map>
7. <https://montreal.ca/en/snow-removal>
8. <https://www.quebec.ca/en/transports/traffic-road-safety/winter-road-safety/requirements-for-winter-tires>
9. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/C-24.2,%20r.%2045>
10. <https://montreal.ca/en/articles/seven-myths-about-snow-removal-21714>
11. <https://montreal.ca/en/articles/what-to-do-case-major-winter-storm-3281>
12. <https://www.stm.info/en/schedules-and-routes/metro/1-Green>
13. <https://www.stm.info/en/info/service-updates/metro>
14. <https://montreal.ca/articles/reso-le-reseau-souterrain-de-montreal-13713>
15. <https://montreal.ca/en/topics/snow-clearing-private-property>
16. <https://nrc.canada.ca/en/research-development/products-services/software-applications/sun-calculator>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.